



## Soutien au programme éditorial annuel Éditeur.trices

[modalités]

### **LES OBJECTIFS**

La Région Nouvelle-Aquitaine, soucieuse d'encourager un réseau d'éditeur.trices indépendant.es de qualité sur le territoire néo-aquitain, a mis en place un système d'aides visant à :

- ◆ Favoriser l'édition de qualité implantée en Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ Soutenir la bibliodiversité en privilégiant l'aide aux ouvrages à rotation lente sur la base d'un programme éditorial.

### **Contrat de filière 2021-2023**

**Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur**

**<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>**

## RENSEIGNEMENTS

---

Pour tout renseignement, contactez ALCA – Agence Livre Cinéma Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et vos interlocuteurs privilégiés :

**Pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64**

Jean-Marc Robert / [jean-marc.robert@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:jean-marc.robert@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Margaux Maillard / [margaux.maillard@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:margaux.maillard@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

05 47 50 10 24 / 06 61 82 38 55

--

**Pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87**

Cécile Duteil / [cecile.duteil@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:cecile.duteil@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Limoges – 24 rue Donzelot – 87000 Limoges

05 55 77 48 46

--

**Pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86**

Emmanuelle Lavoix / [emmanuelle.lavoix@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:emmanuelle.lavoix@alca-nouvelle-aquitaine.fr)

Site de Poitiers – 62 rue Jean-Jaurès – 86000 Poitiers

05 49 88 80 28 / 07 50 54 74 48

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

Sont éligibles les maisons d'édition ou structures éditoriales répondant aux critères suivants :

- entreprise individuelle, société à responsabilité limitée, société anonyme, SCOP, SCIC faisant l'objet d'une inscription au Registre du commerce et des sociétés en Nouvelle-Aquitaine ou association domiciliée dans cette région et dont la création fait l'objet d'une parution dans le journal officiel ;
- répondant à la définition européenne de la petite ou moyenne entreprise (règlement CE n° 70/2001 du 12 janvier 2001, modifié par la recommandation 2003/361/CE) et dont le capital n'est pas majoritairement détenu par un groupe national ou international ayant notamment pour activité l'édition de livres ;
- publiant à compte d'éditeur (compte d'auteur et autoédition exclus), respectant les usages professionnels de la chaîne du livre et possédant un minimum de 5 titres au catalogue avec un programme régulier de parutions d'au moins 3 titres par an ;
- ayant plus d'un an d'existence (donc susceptible de fournir un bilan financier) ;
- dont la diffusion-distribution est organisée ou déléguée à une entreprise professionnelle ;
- dont le chiffre d'affaires lié à l'édition représente une part significative du chiffre d'affaires global ; le chiffre d'affaires annuel de vente de livres de la structure devra être au minimum de 10 000 €, à l'exception des demandes émanant de maisons d'édition à utilité sociale, sociétale, en lien avec l'accessibilité ou ayant une spécificité.

## **LES PROJETS ÉLIGIBLES**

---

Ce soutien concerne les ouvrages de qualité et de création du programme éditorial annuel de la maison d'édition, y compris les ouvrages nativement numériques. Les frais liés aux actions réalisées en interne (graphisme par exemple) peuvent être pris en compte.

Pour les éditeurs dont le CA est inférieur à 10 000 €, l'appréciation de la recevabilité de la demande revient au comité (cf. § ci-dessus lié au CA).

## **LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION**

---

◆ Un comité de sélection animé par ALCA Nouvelle-Aquitaine est mis en place pour instruire les dossiers. Il rassemble des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA Nouvelle-Aquitaine qui pourront être accompagnés de manière ponctuelle, s'ils le souhaitent, de personnalités qualifiées.

◆ L'instruction tiendra compte des critères suivants :

- **Qualité et cohérence du programme éditorial.**

Qualité des ouvrages, tant du point de vue de la forme (maquette, ortho-typographie, mise en page, etc.) que du fond (qualité des ouvrages, ouvrages de création, cohérence de la politique éditoriale et des collections, etc.). La qualité est appréciée en fonction des titres publiés l'année précédant la demande. ***Pour cela, au moins 1 titre en 2 exemplaires devra être envoyé (ou déposé) à ALCA Nouvelle-Aquitaine – à l'attention de votre interlocuteur privilégié, selon votre département – qui se chargera de les transmettre aux services régionaux instructeurs de la demande.***

- **L'éditeur.trice est professionnel.le et respecte la chaîne du livre.**

Publication à compte d'éditeur, publicité des conditions générales de vente, diffusion-distribution déléguée ou organisée au moins au niveau régional, respect de la chaîne du livre et de la juste rémunération des auteurs, etc.

- **La réalisation du programme éditorial a besoin d'un soutien public pour exister.**

Besoin de financement calculé en fonction du budget prévisionnel de la première année de vie commerciale des titres pour lesquels un soutien est demandé.

**Une attention particulière sera apportée aux maisons d'édition ayant fait le choix d'une réflexion avec l'objectif de s'engager dans une démarche de transition écologique, énergétique, sociétale et environnementale.**

## **FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE**

---

- ◆ Un seul dossier par an et par structure éditoriale ;
- ◆ Le soutien est plafonné à 10 000 €.
- ◆ L'aide ne peut pas représenter plus de 20 % du chiffre d'affaires de la structure.

\*\*

La demande d'aide sera soumise à l'approbation du Conseil régional réuni en commission permanente. L'attribution de la subvention sera notifiée par courrier et la subvention versée au regard d'un acte administratif qui précisera les pièces financières justificatives nécessaires.

## Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide

Si le dossier obtient une suite favorable, la mention « avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine » doit apparaître sur au moins 3 titres du programme aidé. L'apposition du logo peut être faite sur le site de l'éditeur.trice ou sur tout autre document de communication. L'éditeur.trice s'engage à informer la Région de tout événement spécifique lié au projet soutenu.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

---

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée sur la plateforme Limesurvey.

- Pour les départements 33, 40, 47 et 64 : votre dossier sera suivi par Margaux Maillard et Jean-Marc Robert.
- Pour les départements 19, 23, 24 et 87 : votre dossier sera suivi par Cécile Duteil.
- Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : votre dossier sera suivi par Emmanuelle Lavoix.

**Les pièces justificatives à joindre sont détaillées dans un document dédié ainsi que le lien pour accéder à la demande.**

### Traitement et confidentialité des données

*Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.*

*Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.*

*Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.*

*Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : [info@alca-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:info@alca-nouvelle-aquitaine.fr) ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.*

## TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

---

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.